

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 27 mars à 20 h, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 9			
Votants : 11			
Votes	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Sylviane TESSIER, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, M. Alexandre CHASSAT, M. Alexandre CHABAUTY.

Étaient excusés : Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Caroline DHYEVRE.

Étaient absents :

Procurations : Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR donne procuration à M. Vincent CERISIER ; M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Aliénation d'un chemin communal suite à enquête publique en faveur de M. PILLIER Laurent

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans sa séance du 6 mai 2021, le projet d'aliénation de chemins ruraux :

- N° 1 : entre la parcelle AB 204 rue du Vieux Chêne et longeant les parcelles AB 202 et AB 203 rue du Vieux Chêne et se terminant aux abords de la voie départementale n° 11. Le chemin cadastré AB 454 ;
- N° 2 et 3 : de part et d'autre des parcelles E 127 et E 126 dans le hameau « La Boislièvre » se trouve deux chemins communaux se terminant aux abords de la voie départementale n° 11. Les chemins cadastrés E 264 et E 265.

avaient été prévus au profit des propriétaires riverains.

Il a fait soumettre ce projet à une enquête publique par Monsieur Jean-Yves BELLIER, commissaire-enquêteur, qui a émis un favorable à cette aliénation de chemins ruraux et n'a formulé aucune observation à ce projet,

Par ces motifs, et considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de désaffecter les dits chemins et de céder le chemin cadastré AB 454 à Monsieur PILLIER Laurent, demeurant 32 rue du Vieux Chêne 86310 ANTIGNY.
- de fixer le prix de vente du chemin à 100 € selon le plan parcellaire joint à la présente délibération.

AR Prefecture Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

086-218600062-20240327-27032024_9-DE
Reçu le 02/04/2024

mairie@antigny86.fr

DÉLIBÉRATION N° 2024/9

Page 2 sur 3

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire et précise que les frais de géomètre seront supportés par le propriétaire acquéreur et précise que l'établissement de l'acte notarié sera confié à Maître COLAS situé à SAINT-SAVIN.

Fait à ANTIGNY, le 28 mars 2024

Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

086-218600062-20240327-27032024_9-DE
Reçu le 02/04/2024

mairie@antigny86.fr

AR Prefecture

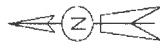
086-218600062-20240327-27032024_9-DE
Reçu le 02/04/2024

Commune de ANTIGNY

Propriété de la Commune

Sente communale, section AB n° 454 (DA n° 1057 Z) - Sise : * Rue du vieux chêne *

**PLAN DE DIVISION
ET DE BORNAGE**



Point	Coordonnées X (m)	Coordonnées Y (m)	Altitude (m)
A	100000.00	100000.00	100.00
B	100000.00	100000.00	100.00
C	100000.00	100000.00	100.00
D	100000.00	100000.00	100.00
E	100000.00	100000.00	100.00
F	100000.00	100000.00	100.00



LEGENDE
Ligne délimitée irrégulièrement en jour
Ligne de création
Représentation cadastrale non garantie

Note importante : Les limites décrites comme étant issues de la présente division ne seront réelles et certaines que lorsque le présent plan de division aura été annexé à un acte authentique publié.
Ce plan ne mentionne pas les servitudes éventuelles qui pourraient exister ou être créées par la division de propriétés.

Opérations de terrain réalisées le 11 Juillet 2023

Echelle: 1/250 ème



DOSSIER : 23973-1 LE 1901/2024

Dressé par le Cabinet ABSICSE GEO-CADASTRE (Société de Géomètres-Experts Foncière)
anciennement Cabinet Egeli - Saur et Cabinet Marie
16 Grand Rue - BP 70069
85501 MONTMORILLON PDC
TEL : 06 49 91 16 55
Email : montmorillon@absicse-ec.fr



3 Rue des Courtils - BP 26
85281 SAINT-BENOIT Cedex
TEL : 06 49 07 37 77
Email : contact@absicse-ec.fr

Les points C et D ont fait l'objet, au même jour, d'un bornage amiable contradictoire (cf. procès-verbal de reconnaissance de limites).

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

mairie@antigny86.fr